

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.  
Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : cdg79@cdg79.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION N° 10 : Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2026**

**L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre,** le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE, Président.

**Date de convocation** 1er décembre 2025

**Etaient présents** : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Michel ROY.

1

**Etaient excusés** : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Sarah KLINGLER, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

M. le Président rappelle au Conseil d'administration le besoin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour répondre, essentiellement, aux besoins de l'activité du service Intérim.

Le Crédit agricole a transmis une proposition de reconduction de cette ligne de trésorerie selon des conditions actualisées :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : index Euribor 3 mois moyené, majoré de 0,80 %
- Décompte des intérêts, calculés mensuellement à terme échu
- Commission de mise en place : 800 €, prélevé en débit d'office à la mise en place du contrat.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'accepter en l'état la proposition du Crédit agricole.

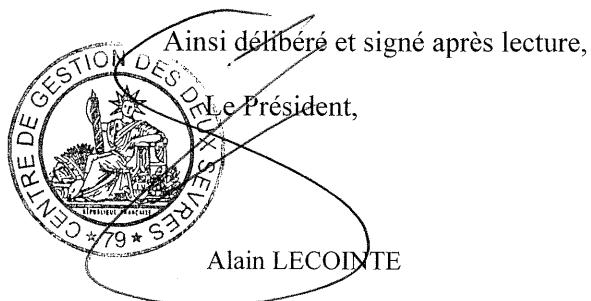
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime-Deux-Sèvres, dans les conditions énumérées ci-dessous :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : index Euribor 3 mois moyené, majoré de 0,80 %
- Décompte des intérêts, calculés mensuellement à terme échu
- Commission de mise en place : 800 €, prélevé en débit d'office à la mise en place du contrat.

- AUTORISE le Président à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant ;

- AUTORISE le Président, le Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration et le Directeur général, à signer les demandes de tirages et de remboursement.



Délibération télétransmise en Préfecture le :  
Accusé réception le :

12 DEC. 2025

2

EXÉCUTOIRE

12 DEC. 2025

Publiée le : 16 DEC. 2025

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

16 DEC. 2025

Pour le President et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

